



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50<sup>th</sup> anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

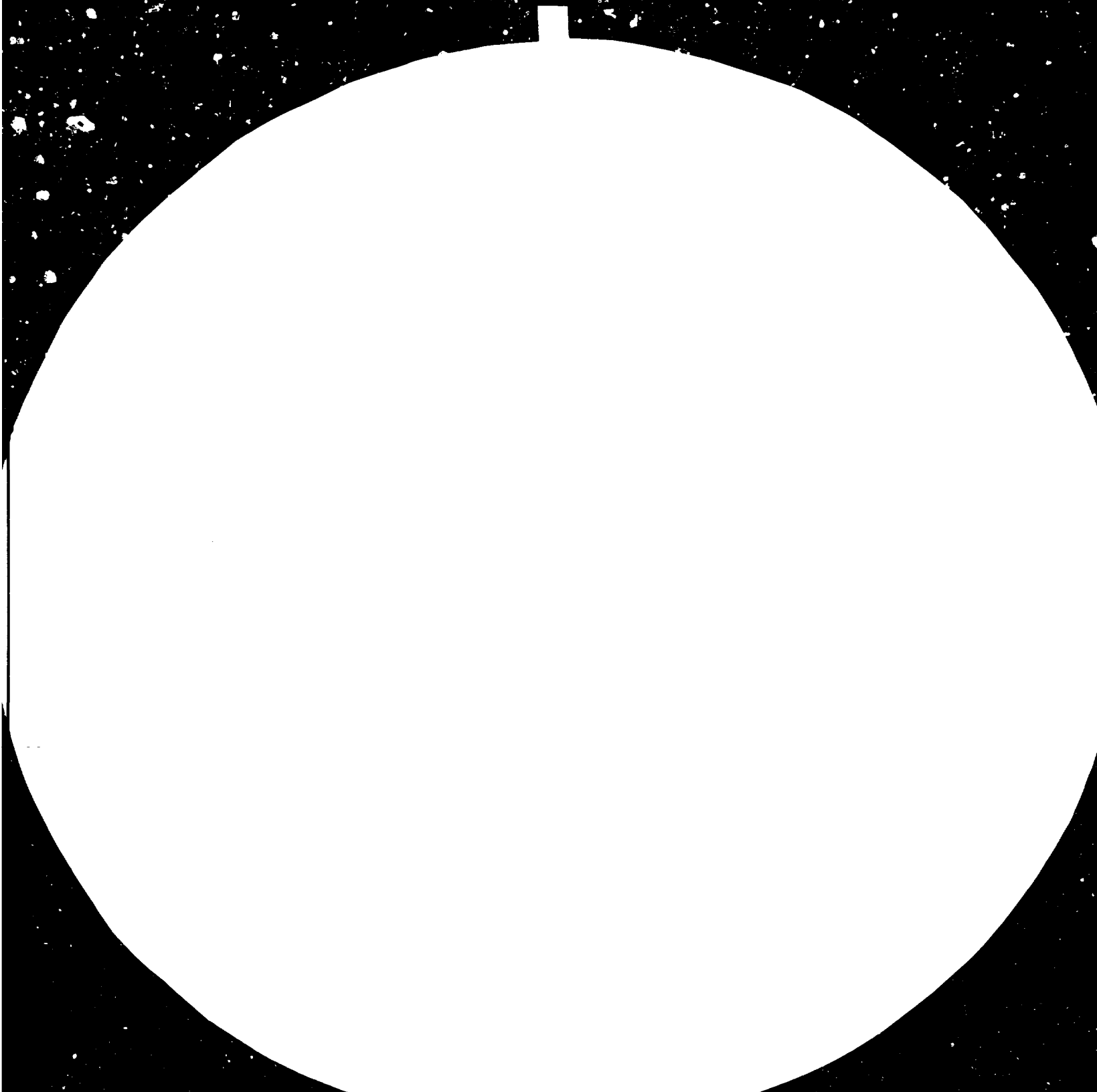
## FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

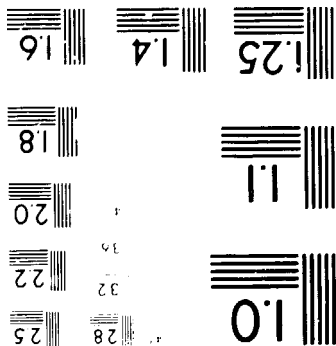
## CONTACT

Please contact [publications@unido.org](mailto:publications@unido.org) for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at [www.unido.org](http://www.unido.org)



MICROSCOPY RESOLUTION TEST CHART  
 NATIONAL BUREAU OF STANDARDS-1963-A  
 U.S. GOVERNMENT PRINTING OFFICE: 1963



Point 6 de l'ordre du jour provisoire

LA DECENNIE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE L'AFRIQUE : EXAMEN  
DES PROGRES ACCOMPLIS ET PROPOSITIONS QUANT AUX  
MOYENS D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS FIXES

Document d'information établi par le secrétariat de l'ONUDI  
en consultation avec la CEA et l'OUA

## TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1	2
<u>Chapitre</u>		
I. LA SITUATION ECONOMIQUE DE LA REGION	2 - 18	2
II. DECENNIE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE L'AFRIQUE	19 - 31	11
A. Origines de la Décennie	19 - 21	12
B. Programme de la Décennie	22 - 31	13
III. EXECUTION DU PROGRAMME	32 - 54	18
A. Contribution des pays	32 - 36	18
B. Contribution des organisations sous-régionales et régionales	37 - 41	20
C. Contribution des organisations appartenant au système des Nations Unies	42 - 45	22
D. Contributions des principales institutions	46 - 54	24
IV. CONTRAINTES QUI S'EXERCENT SUR LE DEVELOPPEMENT	55 - 65	28
A. Financement	55 - 59	28
B. Compétences humaines	60 - 61	30
C. Energie, infrastructure et autres facteurs	62 - 65	31
V. PERSPECTIVES A VENIR	66 - 69	32

## INTRODUCTION

1. Le présent document donne un bref aperçu de la situation économique de la région africaine et des résultats récents de son secteur industriel. Il décrit ensuite les mesures prises pour appliquer le programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique, indique les problèmes rencontrés et définit les domaines pouvant faire l'objet d'une action future.

## I. LA SITUATION ECONOMIQUE DE LA REGION

2. La plupart des pays africains en sont encore à un stade de développement nettement bien moins avancé que celui de la majorité des pays en développement d'Asie ou d'Amérique latine. Quel que soit l'indicateur socio-économique utilisé - le revenu par habitant, la part des activités primaires dans la production totale, les taux de scolarisation, l'accès à l'eau salubre, la mortalité ou la santé - il est révélateur du retard que la plupart des pays africains accusent vis-à-vis de leurs homologues des autres régions en développement. Le nombre de pays africains que l'Organisation des Nations Unies classe parmi les pays les moins avancés s'est récemment élevé à 26 (sur un total de 36), alors que 21 des 34 pays que la Banque mondiale considère comme pays en développement à revenus faibles se trouvent en Afrique<sup>1/</sup>. La conclusion à tirer de cet état de choses est que le développement industriel, avance lentement, l'industrie manufacturière étant normalement l'un des secteurs connaissant l'expansion la plus dynamique au cours de la transition d'un niveau de revenu moins élevé vers un niveau de revenu plus élevé.

3. Les pays d'Afrique n'en sont pas seulement encore à l'un des stades initiaux de développement, mais ils connaissent aussi des problèmes économiques particulièrement graves. L'étude du rapport annuel de la Banque mondiale pour 1982 indique que, pour ce qui est de l'Afrique au sud du Sahara :

- a) Les taux d'accroissement du produit national brut (PNB), du PNB par habitant, de la production agricole et de la production manufacturière ont baissé entre 1970 et 1981, pendant que la croissance démographique s'accélérait;

- b) Ayant subi une baisse catastrophique au cours de la même période, les résultats de l'agriculture se situent désormais à un niveau sensiblement plus bas qu'au cours de la décennie précédente ou dans les autres régions en développement;
- c) Tout en restant nettement plus forte que la croissance de l'économie dans son ensemble, la croissance de l'industrie manufacturière a elle aussi connu un brusque ralentissement et au cours de la période 1970-1981, l'expansion s'est poursuivie à un rythme inférieur à celui enregistré dans les autres pays en développement<sup>2/</sup>.

4. Ces problèmes sont encore aggravés par le déséquilibre de la balance des paiements auquel la plupart des pays de la région doivent faire face : la dette extérieure de la région a quintuplé au cours de la dernière décennie, alors que les réserves extérieures tombaient à un niveau extrêmement bas. En 1980, l'encours total de la dette s'est élevé à 77,5 milliards de dollars des Etats-Unis et les versements à effectuer à ce titre sont devenus un fardeau \* <sup>3/</sup>. L'expansion de la production industrielle dans la région est aussi entravée par la léthargie des marchés intérieurs, l'approvisionnement insuffisant des industries clefs en matières premières, l'absence de main-d'oeuvre industrielle qualifiée et expérimentée et la pénurie de fournitures, de machines et de pièces de rechange importées. L'état généralement stagnant de l'économie nationale restreint inévitablement l'investissement industriel et, par contrecoup, les perspectives d'expansion.

5. Même si elle possède des réserves énergétiques substantielles, l'Afrique rencontre de gros problèmes en matière d'énergie. Selon les estimations, le continent possède 55 milliards de barils de pétrole brut (8,5 % des réserves mondiales prouvées), 208 470 milliards de pieds cubes de gaz naturel (7,9 % des réserves mondiales prouvées), 88,5 milliards de tonnes de charbon\*\* (entre 1,16 et 3,05 % des réserves estimatives de charbon du monde), 1,7 million de tonnes d'uranium (environ 25 % des ressources mondiales) et 200 000 megawatts

---

\* Pour ce qui est de l'Afrique au sud du Sahara, la Banque mondiale indique que le ratio du service de la dette peut atteindre 19 % pour les pays à revenus faibles.

\*\* L'Afrique du Sud représente près de 81 % des réserves de charbon de l'Afrique.

d'énergie hydraulique (35,4 % de l'énergie hydraulique mondiale)<sup>4/</sup>. La région a en outre un potentiel non négligeable en matière de sources d'énergie nouvelles ou renouvelables (énergie solaire, éolienne, géothermique et marémotrice et énergie de la biomasse).

6. Comme l'indique son bilan énergétique, l'Afrique pourrait facilement couvrir ses besoins par ses propres ressources. Par exemple, une petite fraction seulement (1,5 %) de l'énorme potentiel hydroélectrique est actuellement exploitée. La production de pétrole, principal élément de la consommation énergétique du continent, se limite cependant à quelques pays. La majeure partie de la région est tributaire d'importations de pétrole qui représentent entre 26 et 86 % de l'énergie commerciale dont les différents pays ont besoin, et la facture pétrolière correspondante a donc sans aucun doute freiné le développement de la région.

#### Les résultats de l'industrie régionale

7. Le secteur manufacturier n'a pu rester à l'abri des effets de la détérioration de l'environnement économique. L'agriculture et l'industrie étant étroitement reliées, les mauvais résultats du secteur agricole ont eu des effets négatifs sur la production manufacturière. Entre 1970-1980, la production alimentaire totale a progressé de 1,5 % seulement, alors que la population africaine augmentait à un taux annuel moyen de 2,8 %<sup>5/</sup>. La production alimentaire par habitant a donc diminué à un taux annuel moyen de 1,2 % au cours de la période 1970-1980. Pour appréhender le caractère dramatique de cette évolution, il faut se rappeler qu'au cours de la même période la production alimentaire par habitant a progressé à un taux annuel se situant entre 0,7 et 0,9 % dans les autres régions en développement et au taux de 1,3 % dans les pays développés à économie de marché. L'industrie a cependant besoin d'un secteur agricole florissant qui lui fournisse une bonne partie des matières premières nécessaires et qui constitue le principal débouché pour sa production : des progrès de l'agriculture sont indispensables au développement industriel.

8. L'économie typique d'un pays africain se trouvant encore à l'un des stades initiaux de développement présente certaines caractéristiques "structurelles" qui conditionnent l'environnement dans lequel l'industrie fonctionne. Dans une optique positive, on peut estimer que la base



industrielle restreinte dont ils partent offre à ces pays des possibilités d'industrialisation particulières, comme par ailleurs l'abondance des ressources naturelles dont de nombreux pays africains sont pourvus. Le chiffre réduit de la population et le faible niveau de revenus de la plupart des pays africains ont cependant un effet négatif : les marchés intérieurs des biens de consommation sont actuellement bien trop petits pour permettre à de nombreuses branches d'industrie de profiter au maximum d'économies d'échelle. Ces dernières années, la population urbaine a augmenté en Afrique bien plus vite (de 6 % par an) que dans les autres continents, ce qui a encore accentué le déséquilibre entre la localisation du peuplement et la répartition des ressources, si bien que la densité de la population est trop faible en certaines zones pour justifier la mise en place de l'infrastructure nécessaire au développement et que le surpeuplement des villes force celles-ci à augmenter leurs dépenses d'infrastructure sociale.

9. Même dans les pays qui comptent parmi les plus grands et les plus prospères d'Afrique, les insuffisances de l'infrastructure physique, qui augmentent les frais de transport et de distribution, restreignent sensiblement les marchés disponibles, problème qui est encore aggravé par la médiocrité des communications. Les lacunes de l'infrastructure des transports et des communications dans la région, jointes à l'inefficacité des services assurés, sont considérées comme les principaux obstacles qui s'opposent au développement social et économique de la région. Selon le Plan d'action de Lagos en vue de la mise en oeuvre de la Stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique (A/S-11/14, annexe I) et le programme de la Décennie des transports et des communications en Afrique, la circulation effective des marchandises, de l'information et des personnes entre les pays de la région est essentielle pour l'autosuffisance dans le domaine alimentaire, le développement industriel et l'exploitation rationnelle des ressources naturelles et minérales de la région.

10. Ceci nonobstant, on peut estimer qu'un certain progrès a été fait, étant admis que l'augmentation de la part de la production manufacturière dans le produit intérieur brut (PIB) reflète l'importance relative du secteur dans le pays et les progrès en matière d'industrialisation réalisés par le pays. Cependant, comme l'indique le tableau 1, cette part est demeurée inférieure à 10 % du PIB de la région en 1980, soit sensiblement moins élevée que la moyenne comparable de toutes les autres régions en développement (voir tableau 1).

Tableau 1. Résultats de l'industrie africaine : indices comparés  
(pourcentage.)

	Afrique	Autres régions en développement
Part du secteur manufacturier dans le PIB <sup>a/</sup>		
1960	7,1	16,0
1970	8,6	18,7
1980	9,7	21,2
Taux d'accroissement annuel de la production manufacturière, en prix constants de 1975		
1960-1965	8,5	7,0
1965-1970	7,3	7,8
1970-1975	5,5	7,7
1975-1980	6,3	6,0

Source : base de données de l'ONUDI : informations communiquées par le Bureau de statistique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et estimations du secrétariat de l'ONUDI.

<sup>a/</sup> Les pourcentages sont des moyennes pondérées par la valeur ajoutée (en dollars des Etats-Unis) du secteur manufacturier des différents pays.

11. Il convient aussi de rappeler que l'économie de la quasi-totalité des pays africains continue à être largement tributaire de l'agriculture et des autres productions primaires, auxquelles viennent s'ajouter des activités tertiaires connexes. Par ailleurs, la part croissante de la production manufacturière est (tout au moins en partie) due au retard pris par l'agriculture (voir le par. 7 ci-dessus) et non à la croissance rapide de l'industrie en soi. De plus, la fiscalité et les subventions peuvent modifier le rapport des prix en faveur de l'industrie manufacturière et déformer vers le haut les estimations de production correspondantes. En fait, si la contribution relative des différents secteurs était évaluée aux prix du marché mondial et non aux prix intérieurs, les progrès enregistrés en matière industrielle pourraient bien être réduits à zéro. Même si l'on utilise un étalon conventionnel, le fait que la part estimée de la région dans la valeur ajoutée du secteur manufacturier mondial n'a été que de 1,11 % en 1982 (voir tableau 2) est révélateur de l'ampleur modeste de l'industrialisation en Afrique.

Tableau 2. Part des régions en développement dans la valeur ajoutée du secteur manufacturier mondial en prix constants (de 1975), 1963-1982<sup>a/</sup> (pourcentages)

Année	Afrique	Asie occidentale	Asie du Sud et de l'Est	Amérique latine	Total
1963	0,77	0,49	2,13	4,71	8,10
1964	0,79	0,49	2,11	4,88	8,27
1965	0,79	0,50	2,07	4,86	8,22
1966	0,78	0,52	1,98	4,86	8,14
1967	0,75	0,54	2,02	4,84	8,15
1968	0,77	0,57	2,05	4,89	8,28
1969	0,78	0,58	2,09	4,92	8,37
1970	0,83	0,59	2,18	5,15	8,75
1971	0,84	0,61	2,23	5,40	9,08
1972	0,81	0,61	2,28	5,48	9,18
1973	0,82	0,62	2,33	5,50	9,27
1974	0,83	0,63	2,44	5,74	9,64
1975	0,88	0,67	2,60	5,87	10,02
1976	0,84	0,59	2,75	5,74	10,02
1977	0,85	0,70	2,85	5,64	10,04
1978	0,87	0,73	3,04	5,65	10,29
1979	0,91	0,73	3,15	5,75	10,54
1980	0,97	0,73	3,14	6,14	10,98
1981 <sup>b/</sup>	1,02	0,76	3,26	5,82	10,86
1982 <sup>c/</sup>	1,11	0,80	3,43	5,68	11,02

Sources : Analyse statistique de la situation industrielle mondiale 1982 (UNIDO/IS.368); base de données de l'ONUDI : informations communiquées par le Bureau de la recherche et de l'analyse des politiques en matière de développement et le Bureau de statistique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, complétées par le Bulletin mensuel de statistique, volume XXXVI, No 11 (novembre 1982), et des estimations du secrétariat de l'ONUDI.

<sup>a/</sup> Non compris la Chine.

<sup>b/</sup> Chiffres provisoires

<sup>c/</sup> Estimations

12. Cette conclusion se confirme si l'on se rappelle que l'industrie est répartie de façon extrêmement inégale à l'échelle de la région (comme d'ailleurs à l'intérieur de nombreux pays). Quatre pays - l'Algérie, l'Egypte, le Maroc et le Nigéria - ont assuré en 1979 plus de la moitié de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière africaine<sup>6/</sup>. Dans 16 des 35 pays africains auxquels se réfère la publication intitulée World Development Report 1982, la valeur ajoutée a été inférieure à 100 millions de

dollars des Etats-Unis et ces pays ont contribué ensemble pour 5 % seulement au montant total de la valeur ajoutée du secteur manufacturier du continent. Le reste (35 %) provenait de 15 autres pays. Selon les données communiquées par la Division de la statistique de la CEA, les quatre pays susmentionnés ont contribué en 1981 pour 54,2 % à la valeur ajoutée de la région, les 26 pays les moins avancés pour 11,7 % et les 22 autres pays pour 34,1 %.

13. Les chiffres ci-dessus, qui ne tiennent pas compte de la taille plus ou moins grande de l'économie, ne constituent peut-être pas le meilleur moyen d'illustrer ce qui précède. Regrouper les pays et zones selon la part de la production manufacturière dans le PIB permet de mieux mettre en évidence les différents niveaux d'industrialisation. Les chiffres suivants montrent la part de la production manufacturière dans le PIB (en prix courants), en 1981\* :

Moins de 5 % du PIB

Angola (2,6)	Namibie (4,4)
Gambie (2,6)	Ouganda (4,2)
Guinée (3,1)	Réunion (3,5)
Guinée-Bissau (1,7)	Sao Tomé-et-Principe (4,7)
Jamahiriya arabe libyenne (2,8)	Sierra Leone (4,8)
Lesotho (4,7)	Zaire (2,5)

Entre 5 et 10 % du PIB

Algérie (8,4)	Mauritanie (6,0)
Bénin (5,4)	Mozambique (8,8)
Botswana (5,6)	Niger (5,3)
Cap-Vert (5,4)	Nigéria (6,1)
Comores (5,4)	République-Unie de Tanzanie (9,0)
Congo (7,5)	République-Unie du Cameroun (9,8)
Djibouti (8,8)	Seychelles (6,6)
Gabon (7,7)	Somalie (8,8)
Guinée équatoriale (5,1)	Soudan (7,1)
Libéria (5,2)	Tchad (7,8)
Mali (7,8)	Togo (6,4)

---

\* Chiffres tirés de feuilles de sortie d'imprimante fournies par la Division de la statistique de la CEA et de calculs effectués par le secrétariat de l'ONU.

Entre 10 et 15 % du PIB

Burundi (10,9)	Kenya (13,3)
Côte d'Ivoire (11,0)	Madagascar (10,1)
Egypte (14,4)	République centrafricaine (13,5)
Ethiopie (10,4)	Rwanda (12,7)
Ghana (13,9)	Sénégal (14,7)
Haute-Volta (13,8)	Tunisie (10,3)

Plus de 15 % du PIB

Malawi (15,2)	Swaziland (24,3)
Maroc (19,6)	Zambie (15,8)
Maurice (15,5)	Zimbabwe (26,5)

14. Bien que les économies des pays de la région soient ouvertes sur le monde, que quelques pays soient bien pourvus en ressources naturelles et que les marchés intérieurs soient exigus, la part de l'Afrique dans les exportations mondiales est petite. Tombée de 3,9 % en 1970 à 3,4 % en 1979, elle est fortement concentrée sur quelques produits primaires d'origine agricole ou minérale<sup>7/</sup>. Par ailleurs, si la proportion de la production manufacturière totale de l'Afrique qui est exportée ne peut être déterminée avec précision, elle se situerait, selon certaines indications, entre 10 et 20 % ou pourrait même être inférieure à 10 %.

15. La croissance de l'industrie régionale est donc pour l'essentiel due à l'expansion de la demande effective ou au remplacement des importations. Le revenu par habitant ayant progressé très lentement (ou, dans certains cas, fléchi) dans la région, on peut supposer que la croissance industrielle a été jusqu'à présent essentiellement stimulée par le remplacement des importations. En d'autres termes, en Afrique l'industrialisation s'est principalement réduite à la création d'industries produisant des biens de consommation simples destinés à pourvoir à des besoins locaux auparavant satisfaits par des marchandises importées. On a observé une diminution de la part des biens de consommation finis dans les importations totales alors que la part des produits intermédiaires et des biens d'équipement augmentait. Les nouvelles industries de remplacement des importations étant souvent à forte

intensité de capital et largement tributaires des matières premières importées, elles contribuent non seulement au fléchissement relatif des importations de biens de consommation, mais aussi à l'accroissement des importations de produits intermédiaires et de biens d'équipement.

16. Comme on l'indique dans la stratégie d'autonomie et d'autosuffisance exposée dans Un programme pour la Décennie du développement industriel de l'Afrique<sup>8/</sup>, le recours excessif au remplacement des importations ne constitue pas une solution à long terme. Elaboré par la Commission économique pour l'Afrique (CEA), l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et l'ONUDI, ledit programme souligne qu'au cours de la période post-coloniale le remplacement des importations s'est limité à la fabrication de produits correspondant aux besoins d'un petit groupe relativement riche. La politique de remplacement des importations a également empêché l'intégration du secteur agricole dans le processus de croissance, et la fabrication, à l'aide de techniques à forte intensité de capital de produits sophistiqués, a rendu la région encore plus tributaire de main-d'oeuvre, de capitaux et de technologies d'origine étrangère. De plus, la tendance à créer, pour remplacer les importations, des industries à forte intensité de capital qui nécessitent des dépenses d'investissement unitaires élevées et qui ne correspondent nullement à la dotation en facteurs de production de l'Afrique, a déformé la structure des coûts dans la région. Ainsi, dans un assez grand nombre de cas, l'élément devise du prix de revient national tend à être supérieur au prix du produit final importé.

17. Comme on l'a indiqué dans le Plan d'action de Lagos, les effets des promesses non réalisées des stratégies globales de développement ont été plus profondément ressentis en Afrique que dans les autres continents du monde et c'est sur cette toile de fond que l'Afrique a entrepris une restructuration fondamentale de la base économique du continent. En dépit des différences de structure en matière de propriété industrielle, le principal objectif de développement économique auquel la plupart des pays africains aspirent depuis l'indépendance consiste à réaliser une augmentation soutenue du niveau de vie d'une proportion croissante de la population. Pour atteindre cet objectif, il faut agir sur la composition de la production et la réorienter de la production primaire vers les activités secondaires, c'est-à-dire l'industrialisation. On peut compléter cette stratégie à long terme par des objectifs à court terme, tels que l'accroissement accéléré de la production et

la création d'emplois pour réduire le chômage et le sous-emploi et contribuer ainsi à l'élimination de la pauvreté de masse. Par ailleurs, l'industrialisation constitue un moyen de surmonter les obstacles que la pénurie de devises dresse sur le chemin du développement.

18. L'industrialisation stimule aussi l'expansion des autres secteurs de l'économie - l'agriculture par exemple - en agrandissant les débouchés pour leurs produits, en leur fournissant l'équipement et les machines nécessaires et en contribuant au progrès technologique de la société. En même temps, il faut maintenir un juste équilibre dans la répartition des ressources entre l'industrie et les autres secteurs de l'économie, l'expansion du secteur manufacturier risquant d'être compromis si l'on négligeait les activités non industrielles.

## II. DECENNIE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE L'AFRIQUE

### A. Origines de la Décennie

19. Ces dernières années, un élément nouveau a été incorporé dans les stratégies de développement économique à long terme qui ont été décrites plus haut. Dans la Déclaration de Monrovia d'engagement des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine sur les principes directeurs à respecter et les mesures à prendre en faveur de l'autosuffisance nationale et collective dans le développement économique et social en vue de l'instauration d'un nouvel ordre économique international (voir document A/34/552, annexe II), les gouvernements se sont engagés, individuellement et collectivement, à promouvoir le développement économique et social et l'intégration de leurs économies en vue d'accroître de plus en plus l'autonomie et l'autosuffisance de leurs pays. Ainsi, aux objectifs généraux de développement socio-économique sont venus se greffer les concepts d'autonomie et d'autosuffisance qui sont maintenant à la base de la Décennie du développement industriel de l'Afrique proclamée par l'Assemblée générale dans sa résolution 35/66 B.

20. Dans la Déclaration et le Plan d'action de Lagos, inspirés directement de la Déclaration de Monrovia, la section consacrée à l'industrie tient compte de l'inclusion des concepts d'autonomie et d'autosuffisance dans une stratégie d'industrialisation qui doit contribuer à :

- a) La satisfaction des besoins fondamentaux des populations;
- b) La valorisation des ressources naturelles locales;
- c) La création d'emplois;
- d) La formation d'une base pour le développement des autres secteurs économiques;
- e) La création d'un cadre pour l'assimilation et la promotion du progrès technologique;
- f) La modernisation de la société.

21. Des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont fixés en ce qui concerne l'intégration industrielle aux niveaux sous-régional et régional. La part de l'Afrique dans la production industrielle mondiale doit être portée à 1,4 % au moins d'ici à 1990, et les pays africains feront tout ce qui est en leur pouvoir pour parvenir d'ici là à l'autosuffisance dans les secteurs des produits alimentaires, des matériaux de construction, de l'habillement et de l'énergie. En outre, au cours de la première moitié de la Décennie, on jettera les fondements d'un développement progressif des industries de base ci-après qui sont indispensables pour parvenir à l'autonomie : industrie alimentaire et agro-industries, industries mécaniques, industries métallurgiques, industries électriques et électroniques, industries chimiques, industries forestières et industrie de l'énergie. Par ailleurs, dans l'Acte final de Lagos (A/S-11/14. annexe II), l'industrie a été retenue parmi les secteurs à intégrer en priorité aux niveaux sous-régional et régional durant la Décennie en cours.

#### B. Programme de la Décennie

22. Pour traduire ces aspirations dans les faits, les ministres africains de l'industrie ont, lors de leur sixième Conférence, adopté un programme pour la Décennie. Ce programme comporte une phase préparatoire (1982-1984) et une phase d'exécution (1985-1990). Au cours de la phase préparatoire, des stratégies et programmes industriels régionaux, sous-régionaux et nationaux



seront adaptés ou élaborés conformément aux objectifs du Plan d'action de Lagos, et le développement industriel de l'Afrique sera réorienté vers l'autonomie et l'autosuffisance. Les activités spécifiques à entreprendre durant la phase préparatoire sont notamment les suivantes :

- a) Elaboration d'un ensemble intrinsèquement cohérent de politiques, de plans directeurs et de programmes nationaux, sous-régionaux et régionaux et mise au point et promotion de mécanismes institutionnels pour atteindre les objectifs de la Décennie en particulier et du Plan d'action de Lagos en général;
- b) Popularisation du programme de la Décennie grâce notamment à un recours efficace aux moyens d'information;
- c) Elaboration, aux niveaux national, sous-régional, régional et international, de programmes et de projets d'investissement à soumettre aux institutions de financement et d'investissement, ainsi que d'un programme pour le renforcement ou la création, selon les besoins, d'institutions financières nationales, sous-régionales et régionales;
- d) Elaboration d'un plan de perfectionnement de la main-d'oeuvre industrielle, et en particulier d'un programme de formation industrielle et technologique spécialisée aux niveaux national, sous-régional et régional;
- e) Adoption d'instruments destinés à stimuler la coopération industrielle intra-africaine, spécialement dans les domaines du commerce, de la technologie, de la promotion de la spécialisation et de la complémentarité africaines, de l'évaluation des matières premières, du financement des projets, du perfectionnement de la main-d'oeuvre, de la direction d'entreprises, de l'information, des services de consultation et de l'énergie;
- f) Mise en place d'un mécanisme africain de consultation, de négociation et d'arbitrage en matière industrielle dans le cadre de l'Acte final de Lagos.

23. Commentant les activités susmentionnées, le Comité mixte intersecrétariats de l'OUA, de la CEA et de l'ONUDI pour l'exécution du programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique a indiqué les points dont il faudrait tenir compte au cours de cette première phase :

- a) Contribution aux objectifs fondamentaux de l'autonomie collective et du développement auto-entretenu;
- b) Promotion du renforcement des capacités locales;
- c) Elaboration d'un noyau de projets intégrés visant à assurer un changement structurel et liés aussi étroitement que possible aux secteurs de l'agriculture et des transports, ainsi qu'aux projets nationaux en cours;
- d) Contribution au développement des capacités de production nationales sous-régionales et régionales;
- e) Réduction de la dépendance à l'égard des apports extérieurs;
- f) Prise de conscience de l'importance de l'élargissement des marchés et des sources de matières premières comme moyens d'améliorer l'éventail et le niveau de la production;
- g) Modification de la structure de l'assistance technique de manière à réduire plus rapidement la dépendance extérieure.

24. Comme son nom l'indique, la phase d'exécution consistera à mettre en oeuvre les projets industriels et les autres activités définis durant la phase préparatoire. Elle comprendra l'identification de partenaires techniques, l'établissement d'études communes de faisabilité, selon les besoins, ainsi que la mobilisation de ressources financières. Au niveau national, l'accent sera mis sur la formation et le perfectionnement de la main-d'oeuvre et sur l'amélioration des compétences en ce qui concerne les facteurs de production. Parallèlement, des travaux de recherche-développement seront menés et l'infrastructure institutionnelle au service de l'industrie sera renforcée. Dans tous ces domaines, un appui de la communauté internationale, et notamment des organisations et institutions des Nations Unies, sera indispensable.

25. Le programme lui-même porte sur les sous-secteurs les plus divers : industrie alimentaire, textiles, industries forestières, industrie des matériaux de construction et du bâtiment, industries métallurgiques (en particulier la sidérurgie et les industries de l'aluminium, du cuivre, du plomb, du zinc et de l'étain), produits chimiques (en particulier l'ammoniaque, les engrais azotés, les engrais potassiques, les principes actifs des produits pharmaceutiques, la médecine traditionnelle et les produits chimiques tirés de la biomasse), industries mécaniques (produits mécaniques, matériel non électrique et matériel de transport, outillage agricole, machines-outils, fonderies et forges), petites industries, principaux intrants et matières premières.

26. Aucun pays ne disposant d'assez de ressources naturelles, de capitaux et de moyens techniques pour mener des activités dans tous les secteurs prioritaires, il est indispensable d'axer le développement sur certains d'entre eux. Les pays ne pourraient guère tenter de se lancer dans des activités industrielles très diverses, quelle qu'en soit l'importance stratégique, car leurs maigres ressources ne le leur permettraient pas. Les pays sont plutôt encouragés à concentrer leurs efforts sur les projets prioritaires ou moteurs et à évaluer leurs capacités de production, en particulier celles qui sont sous-utilisées, en vue de relancer l'activité des installations dont ils disposent dans les industries motrices adaptées à leurs besoins.

27. Des critères généraux ont été définis par les trois organismes chefs de file pour la sélection, aux niveaux national et sous-régional, d'industries motrices qui contribuent manifestement à la réalisation de l'autonomie dans les secteurs prioritaires, à la satisfaction des besoins essentiels et à la mise en place d'une base industrielle autonome et autosuffisante, trois objectifs fondamentaux du Plan d'action de Lagos.

28. Une distinction est faite entre deux types d'industries motrices : les industries fondées sur l'exploitation de ressources et les industries mécaniques. Les premières nommées se définissent comme des industries utilisant les ressources disponibles localement et constituent un noyau d'activités fournissant des intrants essentiels au reste de l'industrie et à d'autres secteurs prioritaires et/ou produisant des biens et des services en vue de satisfaire les besoins fondamentaux. Les secondes sont constituées par

les industries mécaniques de base qui permettent à un pays ou à un groupe de pays de fabriquer les produits mécaniques dont il a absolument besoin et de tirer le meilleur parti possible des ressources disponibles pour fournir des équipements, des pièces de rechange et des éléments au reste de l'industrie et à d'autres secteurs prioritaires (agriculture, transports et communications, énergie).

29. Les industries fondées sur l'exploitation de ressources sont surtout tributaires des ressources naturelles, et notamment des ressources énergétiques, de la sous-région ainsi que de leur intégration verticale complète. Une fois créées, elles ont des effets importants d'entraînement en amont et en aval, non seulement sur le reste de l'industrie, mais aussi sur d'autres secteurs de l'économie. Les industries mécaniques fournissent des intrants aux industries fondées sur l'exploitation de ressources et à toutes les activités économiques. Pour leur développement, elles sont surtout tributaires de leur propre capacité d'expansion mais aussi, en fin de compte, des produits des industries métallurgiques et chimiques (fondées sur l'exploitation de ressources) pour la production d'outils, d'instruments et de biens d'équipement. Les pièces et éléments fabriqués par certaines de ces industries mécaniques doivent être produits en grandes séries. Les capacités et les marchés des divers pays sont donc généralement insuffisants, en sorte que ces industries se prêtent fort bien à la conclusion d'arrangements de sous-traitance, et, partant, à la coopération multinationale.

30. L'importance des industries motrices tient à ce qu'elles permettent de concentrer les ressources sur certains sous-secteurs, ce qui leur assure un impact maximum sur l'économie. En outre, ces industries facilitent le transfert de compétences et d'expérience à d'autres secteurs, alors que les programmes relatifs à la main-d'oeuvre et à la technologie sont établis en fonction de priorités déterminées et non de besoins généraux. S'il est indispensable d'adopter une approche intersectorielle et interdisciplinaire lors de la programmation et de l'exécution des projets moteurs, il est tout aussi important de développer les capacités nationales dans les domaines suivants :

- a) Services d'élaboration de projets en liaison avec la réalisation d'études de faisabilité, le suivi et l'évaluation des projets, la formation technique et les services consultatifs en matière de gestion;

- b) Services d'achat, de financement et de commercialisation pour les machines et les matières premières;
- c) Services pour la mise au point et la conception de produits, et notamment pour la normalisation et l'adaptation de ceux-ci;
- d) Services consultatifs technologiques et services d'études techniques en ce qui concerne le plan des installations, la planification des opérations, le choix des équipements, la production et le contrôle de la qualité, le contrôle des matériaux et les inspections.

31. Parallèlement aux efforts faits au niveau national, on s'attachera à l'échelon sous-régional ou régional :

- a) A définir des politiques et des programmes sectoriels dans des branches d'industries motrices revêtant une importance stratégique;
- b) A recenser les principaux projets industriels moteurs présentant un intérêt pour les pays de la sous-région ou de la région;
- c) A renforcer ou à créer, dans la sous-région ou la région, des institutions chargées de promouvoir l'intégration industrielle. Il faudrait également mettre l'accent sur la création d'entreprises de production multinationales et la conclusion d'arrangements de coopération multinationaux qui seraient complétés par des accords intergouvernementaux.

### III. EXECUTION DU PROGRAMME

#### A. Contribution des pays

32. Dans leurs rapports sur les activités entreprises à l'appui du programme de la Décennie, la majorité des pays ont décrit comment ils avaient procédé à un remaniement de leurs plans nationaux de développement pour y incorporer les concepts de la Décennie, notamment en ce qui concerne l'allocation des ressources. Tous les plans ont été axés sur les objectifs fondamentaux du Plan d'action de Lagos qui sont de parvenir à l'autonomie nationale et collective et d'assurer un développement auto-entretenu.

33. En ce qui concerne les stratégies économiques et industrielles générales, les pays ont indiqué que les principales considérations sur lesquelles ils s'étaient fondés étaient les suivantes : concentration des ressources sur les secteurs industriels et les projets moteurs à caractère prioritaire; promotion de la coopération industrielle intra-africaine et notamment des projets multinationaux; utilisation accrue des ressources disponibles localement; et amélioration de la gestion en vue d'asseoir le développement industriel sur des bases solides.

34. Les pays ont également décrit les activités particulières qu'ils avaient menées en vue de l'exécution du programme de la Décennie aux niveaux national, sous-régional et régional. Parmi ces activités figuraient la création ou le renforcement d'institutions d'appui pour fournir des subventions et d'autres ressources financières à l'industrie, ainsi que de services et centres de consultation et d'études techniques chargés au premier chef d'assurer la mise au point des projets industriels moteurs. En outre, des journées d'étude et des séminaires avaient été organisées en vue d'adapter les capacités nationales d'élaboration et d'exécution des projets.

35. Plusieurs pays ont indiqué que les mécanismes institutionnels, les comités nationaux de coordination ou les centres opérationnels requis avaient déjà été créés ou étaient sur le point de l'être, mais d'autres ont fait savoir qu'ils n'envisageraient d'en mettre en place qu'après avoir réexaminé les politiques nationales et défini des priorités. Les pays ont également décrit les efforts qu'ils déployaient pour pouvoir s'approvisionner à bon compte et de façon sûre en énergie, notamment grâce aux sources nouvelles et renouvelables, ainsi que les mesures qu'ils avaient prises pour perfectionner la main-d'oeuvre industrielle et le personnel technique.

36. Diverses activités de coopération multilatérale et bilatérale destinées à permettre de mieux exécuter le programme ont été décrites; parmi ces activités figuraient notamment la participation à des réunions intergouvernementales sur l'industrie, l'organisation de réunions de solidarité en matière industrielle et la fourniture d'une assistance par des organismes des Nations Unies et par d'autres pays africains. Les pays ont également indiqué les mesures qu'ils avaient prises pour réglementer les activités industrielles et, en particulier, signalé qu'ils avaient adopté une législation et promulgué des codes d'investissement concernant les coentreprises et les mesures d'incitation dans l'industrie.

## B. Contribution des organisations sous-régionales et régionales

37. Diverses initiatives ont également été prises aux niveaux régional et sous-régional. Dans le cadre de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe et de la Déclaration de Lusaka intitulée "Afrique australe" : vers la libération économique", qui a été signée le 1er avril 1980 par les chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres de la Conférence et dans laquelle une coopération régionale était préconisée en vue de réduire la dépendance à l'égard de l'Afrique du Sud et d'assurer une intégration régionale équitable, un service de coordination industrielle de la Conférence a été mis en place à Dar-es-Salaam. Un plan sous-régional établi par ce service souligne la nécessité de développer les industries en vue de répondre aux besoins essentiels de la population en matière d'alimentation, d'habillement, de logement, de santé, d'approvisionnement en eau, d'énergie, de transports et d'enseignement. Conformément aux principes de l'autonomie et de l'autosuffisance, les pays membres s'efforcent de rationaliser l'exploitation de leurs propres ressources, d'améliorer leurs structures institutionnelles, d'encourager le recours aux techniques à forte intensité de travail, de former la main-d'oeuvre, de développer les transports et les communications, d'assurer leur autosuffisance alimentaire et de mettre sur pied une stratégie commune de développement industriel.

38. Le Traité portant création de la zone d'échanges préférentiels pour les Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe aura des effets comparables sur l'industrialisation. Dans le domaine du développement industriel, le Traité prévoit la promotion de l'autonomie collective, le développement de l'industrie sur la base de la complémentarité, l'expansion du commerce de produits industriels et la fourniture de moyens de formation. Une annexe à ce Traité recense les domaines dans lesquels une coopération industrielle doit être instaurée en priorité, évoque la création d'entreprises industrielles multinationales et décrit des mécanismes pour la promotion du développement industriel. En outre, l'attention est appelée sur l'importance primordiale du perfectionnement de la main-d'oeuvre industrielle, de la formation, de la gestion et des services consultatifs et sur la nécessité d'adopter une conception commune de recherche-développement industrielle d'échanges des informations concernant l'industrie.

39. Le développement industriel a également été stimulé par la décision des chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) de libéraliser les échanges pour les produits industriels provenant de pays de la Communauté. Il s'agit là d'un grand pas en avant dans la coopération intra-africaine. Les produits qui bénéficient actuellement de cette mesure sont ceux qui permettent de satisfaire des besoins sociaux essentiels, par exemple en matière de santé, d'alimentation et de logement, ou qui influent sur le développement et notamment sur la création d'emplois ou l'intensification de l'industrialisation. Les produits en question doivent avoir été fabriqués dans des pays de la sous-région ou, s'ils proviennent d'autres pays, satisfaire aux exigences posées en matière de valeur ajoutée. Cette mesure favoriserait bien plus encore l'intégration sous-régionale s'il s'avérait possible de créer une zone monétaire au sein de la CEDEAO car cela aiderait à surmonter les difficultés commerciales d'une communauté où il existe 11 monnaies différentes dont deux seulement sont convertibles.

40. Dans la sous-région de l'Afrique du Nord, le Comité permanent consultatif du Maghreb pourrait offrir un cadre approprié en la matière. Créé pour étudier les problèmes liés à la coopération économique dans les pays du Maghreb et pour présenter des propositions susceptibles de déboucher ultérieurement sur la création d'une communauté économique du Maghreb, ses buts correspondent à ceux que définit l'Acte final de Lagos dans lequel le renforcement ou la création de groupements et de communautés économiques au sein des quatre sous-régions était considéré comme un premier pas vers l'instauration d'une communauté économique africaine. Les effets de cette initiative en faveur d'une intégration plus étroite au sein de la sous-région ont été renforcés par la tentative que la Tunisie et l'Algérie ont faite récemment pour intensifier la coopération économique et accroître l'entente politique entre les pays du Maghreb. On espère que les autres pays de la sous-région suivront leur exemple.

41. La création, en octobre 1983, de la Communauté économique des Etats de l'Afrique du Centre favorisera également le développement industriel au niveau sous-régional. Son principal objectif est de favoriser un développement autonome et auto-entretenu de la sous-région, et un rang de priorité élevé a été accordé à l'industrie dans le traité et dans le protocole relatif à la coopération industrielle. Les effets porteront essentiellement sur la création d'industries multinationales fondées sur l'exploitation des



ressources et d'autres intrants locaux, les sous-secteurs prioritaires étant les industries de base telles que la sidérurgie, l'industrie des biens d'équipement et les industries mécaniques, ainsi que l'industrie des engrais, l'industrie pharmaceutique, l'industrie des pesticides et la pétrochimie. Un certain nombre de projets industriels multinationaux ont déjà été définis à l'échelon sous-régional, dans le cadre d'organismes sous-régionaux comme l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC) et la Communauté économique des pays des grands lacs (CEPGL).

C. Contribution des organisations appartenant au système  
des Nations Unies

42. La contribution des organisations appartenant au système des Nations Unies a fait l'objet d'une réunion sur la coopération intersecrétariats, organisée en mars 1982 à Vienne et à laquelle avaient été invités : le Bureau du développement et de la coopération économique internationale (du Secrétariat de l'ONU), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la Banque mondiale, l'Union internationale des télécommunications (UIT) et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI). Les travaux de la réunion ont consisté en un examen général des activités en rapport avec l'Afrique, menées par les organisations participantes et de la manière dont elles ont pris en considération les buts et objectifs du Plan d'action de Lagos. Il a été reconnu que l'harmonisation effective des programmes dépendait d'un échange aussi large que possible d'informations entre les organisations et institutions participant au programme de la Décennie et l'on a souligné l'importance de la coopération interorganisations.

43. Il convient de noter que la coopération interinstitutions est bien établie dans le contexte des activités menées par des organismes comme le Groupe consultatif FAO/CEA/ONUDI pour les industries forestières, le Centre d'activité du programme pour les mers régionales (du PNUE) et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat). Outre le PNUD,

diverses organisations et institutions financières ont conclu avec l'ONUDI des accords en vue de l'exécution de projets dans la région, notamment le Fonds d'équipement des Nations Unies, le Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme, le Système de financement des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement, la Banque mondiale, et d'autres organisations régionales du Système des Nations Unies. Ces projets, dont plusieurs sont déjà en cours d'exécution, portent sur des domaines divers tels que les machines et outils agricoles et autres sous-secteurs des agro-industries, l'industrie pharmaceutique, la fabrication de matériel au moyen de l'énergie classique et de l'énergie solaire, l'intégration des femmes au processus industriel, etc. On escompte que ce type de coopération gagnera en importance grâce à la tenue d'autres consultations interinstitutions.

44. Conformément à une décision prise à la réunion précédente, l'ordre du jour de la réunion des représentants du secrétariat de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et des secrétariats du Système des Nations Unies, tenue à Addis-Abeba en avril 1983, comprenait un point distinct consacré à la Décennie du développement industriel de l'Afrique. A propos de ce point de l'ordre du jour, les représentants de la CNUCED, de l'OIT et de l'UNESCO ont exposé les mesures prises par leurs organisations afin d'aider les pays d'Afrique à mettre en oeuvre le programme de la Décennie. A titre d'exemple, les programmes de l'OIT intéressant l'Afrique avaient mis l'accent sur le développement industriel et plus spécialement sur la formation, la gestion et les petites industries qui ont une importance particulière pour le programme de la Décennie.

45. A cette réunion, les institutions et organisations du Système des Nations Unies ont été instamment priées d'intensifier leurs efforts visant à réorienter leurs programmes en cours pour tenir compte des priorités et concepts retenus dans le programme de la Décennie. Elles ont également été priées d'établir de nouveaux programmes permettant de fournir une assistance accrue aux pays et organisations tant régionales que sous-régionales d'Afrique pour l'élaboration et l'exécution de leurs programmes pour la Décennie. Il a été recommandé que cette assistance porte en priorité sur les aspects suivants :

- a) Sensibilisation de l'opinion à la Décennie;
- b) Adoption du concept d'industries motrices, ainsi que élaboration et exécution de projets industriels moteurs;
- c) Développement de la main-d'oeuvre et du potentiel technique nécessaires pour mettre en oeuvre le programme de la Décennie, en particulier dans les industries motrices;
- d) Mobilisation et optimisation des ressources financières tant locales qu'extérieures pour l'exécution des programmes, plus spécialement en ce qui concerne les projets industriels moteurs.

#### D. Contributions des principales institutions

46. La coopération entre les principales institutions a été facilitée par la création du Comité mixte intersecrétariats OUA/CEA/ONUDI pour l'exécution du programme relatif à la Décennie du développement industriel de l'Afrique dans le cadre du Plan d'action de Lagos. L'exemple le plus frappant de coopération entre ces trois organisations est l'établissement du document adopté par les ministres africains de l'industrie à leur sixième conférence, dans lequel est énoncé un programme pour la Décennie du développement industriel de l'Afrique. Disponible en langues anglaise, arabe et française, ce document expose les buts et objectifs de la Décennie et offre un cadre de travail pour les planificateurs aux niveaux national, sous-régional et régional.

47. Les trois organisations ont également coopéré pour élaborer des directives concernant le lancement d'actions prioritaires aux niveaux national et sous-régional pendant la phase préparatoire de la mise en oeuvre du programme de la Décennie. Ces directives, qui soulignent l'importance du développement des industries motrices, ont été adoptées à la septième réunion du Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique, tenue à Kigali (Rwanda) du 16 au 19 mars 1983, qui a également approuvé la classification des industries motrices en deux catégories interdépendantes - les industries mécaniques et les industries fondées sur l'exploitation de ressources. En conséquence, l'ONUDI et la CEA ont fait, dans leurs activités, une place particulière à la fourniture d'une assistance aux gouvernements pour la mise

en oeuvre de ces directives et la promotion de projets industriels moteurs. Par la suite, l'Assemblée générale a réaffirmé l'importance du développement des industries motrices dans la résolution sur la Décennie du développement industriel de l'Afrique qu'elle a adoptée à sa trente-huitième session.

48. A titre de contribution au développement des industries motrices, les trois secrétariats ont organisé des réunions sous-régionales pour promouvoir la coopération intra-africaine dans l'élaboration et l'exécution de projets industriels multinationaux. Après identification des domaines se prêtant à la réalisation de tels projets pour des industries motrices ou autres dans les sous-régions, on a établi, pour chaque sous-région, des programmes industriels intégrés comprenant à la fois des projets moteurs et des projets d'appui, et défini une stratégie pour leur mise en oeuvre. Des dispositions sont prises actuellement afin de faire approuver ces programmes intégrés par les autorités compétentes au niveau sous-régional ou par les législateurs nationaux, ce qui assurera aux programmes et projets plus de poids dans les négociations avec des investisseurs et institutions de financement. Cette activité, qui devrait être menée à bien avant la fin de la phase préparatoire du programme de la Décennie, renforcera les mesures prises sur le plan national et préparera le terrain pour la mise en place de structures industrielles présentant un haut degré de liaison et de complémentarité intersectorielles.

49. Parallèlement, les trois secrétariats continueront à ajuster leurs programmes en cours aux exigences du programme de la Décennie. Les mesures de réorientation déjà prises sont exposées dans les rapports intérimaires annuels établis par le Directeur exécutif de l'ONUDI et le Secrétaire exécutif de la CEA et présentés au Conseil du développement industriel<sup>9/</sup>. Il convient de noter qu'avec le lancement de la Décennie, bon nombre des activités de l'ONUDI et de la CEA ont été explicitement réorientées vers des sous-secteurs prioritaires comme les industries mécaniques, métallurgiques et chimiques, ainsi que les agro-industries et les industries forestières qui sont indispensables à la création d'une solide base industrielle apte à promouvoir l'autonomie et le développement auto-entretenu. Dans le même temps, des activités ont été consacrées à d'importants facteurs de production et apports connexes comme les ressources naturelles et l'énergie : organisation de réunions techniques sur la gestion de l'énergie dans l'industrie et étude de projets visant à optimiser la production de gaz à partir de déchets agricoles,

à créer des unités régionales et sous-régionales de démonstration sur la biomasse et à mettre en valeur des sources énergétiques de remplacement. Les organisations ont participé à des réunions portant sur le rôle du charbon dans l'amélioration de la croissance économique, la mise en valeur de ressources en bois de feu et de l'énergie, et le développement de l'hydroélectricité dans le bassin du Niger, et s'appêtent à promouvoir la coopération technique entre pays en développement dans le domaine essentiel de l'énergie lors d'une réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'énergie et l'industrialisation, dont les travaux seront axés sur le passage de l'emploi des combustibles classiques à l'exploitation de sources nouvelles et renouvelables d'énergie.

50. L'attention a également été portée sur l'infrastructure institutionnelle nécessaire dans les domaines suivants : politiques et plans en matière de technologie; recherche-développement industrielle et technologique; normalisation, contrôle de la qualité et métrologie; réglementation de la technologie; commercialisation des techniques autochtones; information industrielle et technologique; études d'ingénierie, y compris adaptation des produits et des procédés<sup>10/</sup>. Eu égard à l'importance qui lui est attribuée dans le Plan d'action de Lagos comme dans le programme de la Décennie, on a également donné un rang élevé de priorité à la mise en valeur des ressources humaines, et en particulier au développement des compétences industrielles et technologiques. A cet égard, l'ONUDI et la CEA ont élaboré un programme conjoint visant à encourager la coopération intra-africaine aux fins d'accroître l'autonomie collective en matière de main-d'oeuvre industrielle et à appuyer le processus d'industrialisation en Afrique en augmentant les effectifs de la main-d'oeuvre industrielle formée et qualifiée, grâce à une utilisation efficace des moyens de formation existant dans la région. Au cours des deux dernières années, la CEA a organisé trois réunions sous-régionales de travail sur la programmation en matière de main-d'oeuvre dans certaines industries. Il est à noter que cette question fera l'objet d'une série de documents publiés en rapport avec la Décennie.

51. L'ONUDI, par l'intermédiaire de son Programme de coopération en matière d'investissements, intensifiera ses efforts visant à accroître l'investissement privé étranger dans ces domaines prioritaires. Dans le cadre de ces activités, plus de 150 projets ont été examinés lors d'une réunion

régionale pour la promotion des investissements organisée en 1983 à l'intention de pays d'Afrique australe - Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Maurice, République-Unie de Tanzanie, Swaziland, Zambie et Zimbabwe. La même année, les dossiers de l'ONUDI comprenaient 289 propositions de projets d'investissement pour la région d'Afrique, et des fonctionnaires de divers pays africains - Angola, Congo, Côte d'Ivoire, Guinée, Egypte, Rwanda et Sénégal - ont reçu une formation en cours d'emploi dans le cadre du Service de promotion des investissements de l'ONUDI.

52. Au titre du Programme de coopération entre pays en développement, l'ONUDI organise des réunions ministérielles de solidarité, spécialement axées sur l'assistance au développement économique et industriel des pays les moins avancés. Outre qu'elles renforcent l'esprit d'autonomie collective, ces réunions aboutissent à des mesures concrètes ayant trait, par exemple, à l'octroi de prêts ou subventions pour l'achat de matériel, aux coentreprises, à l'échange de techniques et le savoir-faire, à la formation, à la recherche industrielle et à la fourniture de services d'experts, qui contribuent à améliorer la situation du pays hôte sur les plans technique et financier. Cinq réunions de ce type ont déjà eu lieu, qui ont donné des résultats tangibles, en Haute-Volta, au Lesotho, en Mauritanie, en République-Unie de Tanzanie et au Soudan, et l'on en prépare d'autres au Burundi, au Mali et au Rwanda. A ces initiatives s'ajoutent des activités visant à promouvoir la coopération entre l'Amérique latine et l'Afrique, qui font suite au premier colloque international Afrique/Amérique latine tenu à Rio de Janeiro en 1983, au cours duquel des pays et organisations des deux régions ont échangé des données d'expérience portant sur divers domaines de l'industrie et recommandé l'exécution de programmes concrets de coopération entre organisations gouvernementales et non gouvernementales.

53. Parallèlement à ses activités en cours, l'ONUDI s'emploie à réunir des données générales sur le secteur industriel - en particulier sur les industries motrices - qui pourraient servir à divers pays pour l'établissement de leurs plans nationaux de développement. De son côté, la CEA élabore une étude sur certains aspects de la coopération industrielle intra-africaine, tandis que l'OUA axe son attention sur la mobilisation de ressources financières.

54. Conformément au rôle central que lui a confié le Comité mixte dans la sensibilisation de l'opinion à la Décennie, l'ONUDI met en place un système permettant de communiquer le plus rapidement possible aux médias des informations détaillées sur les activités en rapport avec la Décennie et de répondre promptement et avec la compétence requise aux demandes de renseignements. Cette activité est menée parallèlement à d'autres mesures fondées sur les suggestions formulées par les participants à la réunion d'experts CEA/OUA/ONUDI sur la sensibilisation de l'opinion à la Décennie du développement industriel de l'Afrique, tenue à Addis-Abeba en septembre et octobre 1982.

#### IV. CONTRAINTES QUI S'EXERCENT SUR LE DEVELOPPEMENT

##### A. Financement

55. L'une des principales contraintes auxquelles se heurtent les pays africains dans leurs efforts visant à mettre en oeuvre le programme de la Décennie au niveau national est l'absence de ressources financières. Selon ces pays, il vient s'y ajouter l'insuffisance des réseaux d'infrastructure, le manque de main-d'oeuvre convenablement formée, la domination des entreprises privées étrangères, la situation géographique défavorable, la circulation inefficace de l'information entre pays, et la pénurie de ressources énergétiques.

56. Toutefois, la contrainte majeure reste la pénurie de capitaux. Il est encourageant de noter que la Banque africaine de développement a affecté un milliard de dollars des Etats-Unis au financement de projets d'investissements industriels en Afrique pendant la période 1982-1986. On peut également espérer voir surmontés les problèmes de gestion que connaît le Fonds africain de développement industriel. Néanmoins l'ampleur des investissements requis est telle qu'un premier pas vers l'autonomie s'impose. Pour pouvoir faire face aux besoins essentiels en devises, les pays d'Afrique doivent augmenter leur épargne intérieure en vue de financer les investissements et recevoir un appui d'ampleur comparable de la part d'organismes bilatéraux et multilatéraux.

57. Ce facteur va prendre de plus en plus d'importance durant la présente Décennie, car tout indique que de nombreux pays africains importateurs de pétrole vont se trouver aux prises avec de graves problèmes de devises et, de ce fait, auront encore davantage besoin d'assistance au titre du programme. En outre, le dernier numéro de l'Etude sur l'économie mondiale<sup>11/</sup> souligne la nécessité de relâcher les tensions subies par le système monétaire et financier international pour que les pays en développement disposent de nouveau d'une certaine marge de manoeuvre pour leur politique intérieure. D'une façon plus générale, le renforcement de la coopération économique tant Nord-Sud que Sud-Sud s'impose à tous pour assurer une croissance économique durable en Afrique et le relèvement de l'économie mondiale.

58. A l'heure actuelle, toutefois, la croissance des investissements fixes est en recul. Cette tendance a non seulement de lourdes conséquences sur les perspectives de croissance à court terme, elle empêche aussi l'accélération des changements structurels et technologiques. Les pays en développement font tout ce qui est en leur pouvoir pour accroître leur épargne, mais le taux d'épargne dépend des exportations, qui ont subi un fléchissement dans les pays d'Afrique (voir plus haut, par. 14). Par ailleurs, seule une modification profonde des conditions internationales dans le domaine financier et commercial permettra d'assurer les entrées de capitaux à long terme indispensables. Etant donné que l'aide publique au développement (APD) constitue l'un des principaux moyens de financer les investissements fixes étrangers dans les pays à faible revenu, très nombreux en Afrique et le plus durement frappés par les contractions récentes du marché mondial, une augmentation sensible de l'APD revêt pour ces pays une importance particulière.

59. Cette pénurie de capitaux est d'autant plus décourageante si l'on songe aux sommes qui sont englouties à des fins destructrices. Ainsi, les dépenses mondiales en armement ont dépassé 650 milliards de dollars des Etats-Unis en 1982; par contre, les fonds requis pour financer de nouveaux investissements dans différents projets prioritaires en Afrique dans le cadre de la Décennie sont de 140 milliards de dollars des Etats-Unis<sup>12/</sup>. La réticence manifestée pour ce qui est de fournir le capital initial indispensable est encore plus décourageante compte tenu du vaste potentiel en ressources humaines et naturelles offert par l'Afrique et ses marchés. Dans un monde où les économies sont étroitement interdépendantes, une contribution sensible des pays développés à la mise en valeur effective de ce potentiel favoriserait sans aucun doute le progrès et la prospérité à l'échelle mondiale.



## B. Compétences humaines

60. Le développement exige, certes, que du matériel et des moyens financiers soient mis à la disposition de l'industrie, mais aucun progrès ne saurait être accompli sans une main-d'oeuvre compétente et motivée, ayant les qualifications voulues pour absorber et utiliser toute la gamme des techniques requises. Dans un article récemment paru<sup>13/</sup>, l'auteur attire l'attention sur les difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre des plans de développement au niveau national. La première tient à des défauts inhérents aux plans nationaux, qui pèchent souvent par excès d'ambition. Toutefois, dans le cas du programme pour la Décennie, il est possible de contourner ce problème en concentrant les efforts sur les projets relatifs aux industries motrices et d'autres projets prioritaires qui répondent aux critères applicables à la sélection de projets nationaux et multinationaux. Des programmes de formation appropriés permettront de mettre un terme à la pénurie de personnel compétent en matière de planification et au manque de données fiables, assurant ainsi l'efficacité dans ce domaine.

61. En outre, les nouvelles techniques introduites doivent être adaptées à l'environnement local et c'est en fonction d'elles que doit se faire la mise en valeur des ressources humaines. A l'heure actuelle, les politiques de formation sont médiocres et les programmes dépendent très largement des modèles étrangers. Il est fréquent que les programmes d'enseignement et de formation ne correspondent pas aux besoins industriels locaux et que l'information relative à l'offre et à la demande de main-d'oeuvre industrielle soit insuffisante. Par conséquent, toute initiative touchant la mise en valeur des ressources humaines devra prendre en considération l'ensemble des compétences (gestionnaires, scientifiques et technologiques) requises pour la totalité du processus d'industrialisation, y compris le secteur des services. A cet effet, il faudra procéder à un réexamen attentif des ressources éducatives actuelles et constituer une base scientifique solide, ce que pourrait faciliter l'affectation d'un pourcentage minimum du PNB à la mise en valeur des compétences scientifiques et technologiques.

C. Energie, infrastructure et autres facteurs

62. Comme il est mentionné plus haut aux paragraphes 5 et 6, une autre contrainte provient des problèmes d'énergie qui se posent aux pays d'Afrique; les ressources énergétiques à la fois classiques et non classiques de la région sont considérables et son potentiel en sources d'énergie nouvelles et renouvelables est certain, mais leur répartition est inégale. Les principaux gisements de pétrole se trouvent en Afrique du Nord, les ressources hydroélectriques en Afrique centrale, le potentiel géothermique le long de la Rift Valley en Afrique orientale et les gisements de charbon dans la région située au sud et au sud-est du continent.

63. Le pétrole, qui tient une large part dans la consommation d'énergie en Afrique, n'est exploité que par un petit nombre de pays dans la région, et huit seulement en sont exportateurs nets. Plusieurs d'entre eux doivent importer pour couvrir leurs besoins (18 pays de la région importent entre 75 et 100 % de l'énergie qu'ils consomment) et beaucoup sont largement tributaires des importations de pétrole, dont le coût ne cesse d'augmenter. Les difficultés de balance des paiements entraînées par cette situation et la pénurie d'énergie qui en résulte ont ralenti l'activité industrielle dans la région.

64. Un facteur très contraignant est le manque d'intégration des politiques industrielles et énergétiques de la région et l'absence de programmes coordonnés dans les domaines de l'énergie hydroélectrique, de la biomasse et d'autres options énergétiques offrant de larges possibilités à la région. Les pays d'Afrique ont donc manifestement besoin d'un programme d'énergie global pour lequel un important soutien financier sera nécessaire.

65. L'insuffisance de l'infrastructure requise pour le développement industriel et technologique et dans le domaine des transports et des communications constitue également une contrainte majeure. Cependant, plusieurs causes d'échec dans la mise en oeuvre ne sont pas imputables aux planificateurs. La première est le changement des conditions économiques mondiales, aux répercussions d'autant plus sensibles que les pays d'Afrique ont une économie ouverte, orientée vers l'extérieur et sont, de ce fait, particulièrement vulnérables; de caractère essentiellement agricole, ils sont

aussi tributaires des caprices du temps. Il ne faut pas oublier non plus que, dans le passé, il arrivait souvent que les priorités définies dans un environnement politique sans cesse modifié fussent contraires à celles des plans de développement national.

#### V. PERSPECTIVES A VENIR

66. La responsabilité de la mise en oeuvre du programme pour la Décennie incombant essentiellement aux pays d'Afrique eux mêmes, il est évident que ceux-ci doivent surmonter les contraintes décrites plus haut; c'est à eux qu'il appartient de prendre les choses en main et d'adopter des politiques propres à favoriser la croissance industrielle. Ces pays doivent appliquer des mesures visant à incorporer les concepts de la Décennie dans leurs plans de développement et allouer des ressources financières suffisantes, en particulier pour assurer le développement des industries motrices. Ils doivent renforcer ou créer les mécanismes institutionnels requis pour la mise en oeuvre du programme, tels que comités nationaux de coordination et centres opérationnels. Ils devront également se doter du personnel - notamment chefs d'entreprises industrielles - et des autres facteurs de production nécessaires, et réaménager leurs accords de coopération économique afin de donner priorité au programme pour la Décennie. Il leur faudra aussi renforcer leur potentiel technologique, eu égard aux possibilités offertes par les innovations techniques et à leurs limites. Ils devront en outre mener une action concertée pour mobiliser les ressources financières locales et extérieures nécessaires aux fins de la Décennie et, à cet effet, élaborer des projets d'investissement viables et renforcer ou créer des dispositifs nationaux pour la promotion des investissements et le financement industriel.

67. Au niveau sous-régional, des engagements politiques et financiers devront être pris afin de promouvoir une véritable coopération industrielle intra-africaine. A cette fin, il conviendrait d'adopter des mesures visant à renforcer ou créer des arrangements institutionnels régionaux pour l'élaboration, la promotion, l'exécution et le suivi de projets industriels multinationaux moteurs. Il faudrait aussi assurer la complémentarité des matières premières et autres facteurs de production indispensables au développement industriel, et faciliter les échanges intra-africains de

matières premières industrielles et de produits finis. En même temps, on devra mettre en place des mécanismes appropriés visant à promouvoir et à financer des projets industriels multinationaux.

68. Il est également essentiel que la communauté internationale appuie ces efforts par un accroissement correspondant des flux d'aide et ce, bien que l'assistance extérieure fournie à l'Afrique se situe déjà à un niveau relativement élevé par rapport à d'autres régions en développement (en 1980, l'APD nette par habitant était de 24,3 dollars des E.-U. en Afrique, contre 10,3 dollars des E.-U. dans l'ensemble des pays en développement). Cet accroissement de l'aide n'aura toutefois de conséquences positives que si les fonds ainsi réunis peuvent être conservés à des programmes bien conçus. Il faudra pour cela réorienter les mesures d'aide et obtenir l'assurance que l'assistance fournie est adaptée aux besoins industriels des différents pays et va dans le sens des priorités industrielles de la région.

69. Il convient aussi de souligner que la reprise économique dans les pays développés ne permettra pas à elle seule de résoudre les problèmes de l'Afrique. Il existe certes un lien étroit entre les économies des pays industrialisés et celles des pays en développement, mais les forces du marché ne suffiront pas pour fournir l'élément moteur nécessaire. On doit par ailleurs reconnaître que, le Nord n'étant plus comme autrefois l'unique agent de la croissance, la coopération Sud-Sud prend une importance nouvelle. En coopérant entre eux, les pays en développement pourraient, de manière générale, avoir plus de poids dans les relations internationales; l'Afrique, en particulier, se trouverait en mesure d'accroître ses exportations à destination des régions en développement. Le secteur industriel joue un rôle déterminant dans le développement à long terme car il peut communiquer son dynamisme à l'économie et réduire la dépendance de celle-ci à l'égard des sources extérieures, aussi la promotion de l'industrialisation facilitera-t-elle le passage de la stagnation à la croissance. Dans ce contexte, il faudra que les pays d'Afrique reçoivent une assistance financière et technique massive de la communauté internationale, faute de quoi l'affaiblissement et l'appauvrissement de l'Afrique se poursuivront pendant des générations.

Notes

1/ Banque mondiale, World Development Report 1983 (Washington, D.C., 1983), appendice technique, tableau 1.

2/ Voir The World Bank Annual Report 1982 (Washington, D.C., World Bank, 1982), annexe statistique, tableau 1.

3/ Commission économique pour l'Afrique, ECA and Africa's Development 1983-2008: A Preliminary Perspective Study (Addis-Abeba, 1983), par. 22.

4/ Commission économique pour l'Afrique, "Status of energy resources in Africa" (décembre 1982).

5/ Commission économique pour l'Afrique, ECA and Africa's Development 1983-2008: A Preliminary Perspective Study (Addis-Abeba, 1983), par. 6.

6/ Banque mondiale, World Development Report 1982 (Washington, D.C., 1982), appendice technique, tableau 6.

7/ Commission économique pour l'Afrique, ECA and Africa's Development 1983-2008: A Preliminary Perspective Study (Addis-Abeba, 1983), par. 21.

8/ Publié en 1982 sous la cote ID/287.

9/ Pour plus de détails, voir ID/B/274 et ID/B/297.

10/ Voir également le rapport du Colloque OUA/ONUDI sur les techniques industrielles pour l'Afrique dans "Techniques industrielles pour l'Afrique : vues préliminaires" (UNIDO/IS.222).

11/ Etudes sur l'économie mondiale, 1983 : tendances et politiques économiques actuelles dans le monde (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.83.II.C.1), p. 21.

12/ Voir "Un programme pour la Décennie du développement industriel de l'Afrique" (ID/287), tableau 1.

13/ Tony Kilick, "Development planning in Africa: experiences, weaknesses and prescriptions", Development Policy Review (London, Beverly Hills and New Delhi, (SAGE), 1983), vol. 1, p. 47 à 76.

